

**DELIBERATION N° 2024-38  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE VARENNES-LES-NARCY**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Date de convocation : 6 décembre 2024

**SEANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le treize décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Varennes-les-Narcy, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Monsieur Alain BAUGET, Maire.  
La séance a été publique

Présents : M. Alain BAUGET, Mme Bénédicte SURELLE, M. Serge BULIN, M. Philippe PLANCHARD, M. Damien GAILLETON, Mme Christine LEBON, Mme Christelle DE FIGUEIREDO, M. Jean-Louis FONTAINE, Mme Elisabeth GATARD, M. Cyrille MARLE, M. Pascal BIZOUARNE

Absents excusés : M. Julien BONETTI donne pouvoir à Mme Bénédicte SURELLE  
M. Luc PLANCHARD donne pouvoir à M. Philippe PLANCHARD  
M. Loïc LAUBIER

Absent : M. Philippe GRILLOT (à partir de la délibération 2024-33)

Secrétaire de séance : Mme Bénédicte SURELLE

Objet : Attribution marché : Réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le déroulement de la procédure de dévolution correspondant à la réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées et propose de retenir :

L'offre de la société Réha Assainissement 12 rue Claude Chappe 37 230 FONDETTE avec en co-traitance la société Travaux Publics des Amognes Parc des activités des Amognes 1 Rue François Archer 58270 St BENIN D'AZY pour un montant total de 42 660,00 € HT soit 51 192,00 € TTC.

Le délai global d'exécution est de 6 semaines.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité et


-AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces du marché désigné ci-dessus avec la société REHA ASSAINISSEMENT

-AUTORISE Monsieur le Maire à en suivre l'exécution, le règlement et à signer tous les documents afférents.

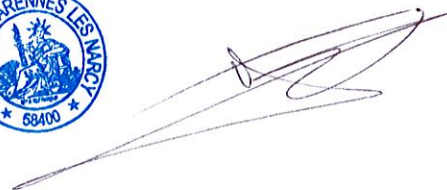
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de Varennes-les Narcy

Fait et délibéré en Mairie les, jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,  
Bénédicte SURELLE



Le Maire,  
Alain BAUGET



---

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.